

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
PLACE DU MOULIN**

Le maire de la commune d'Oust,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande, présentée par l'association "Pétanque du Haut-Salat", de privatiser les places du parking de la Place du Moulin à l'occasion du concours de pétanque organisé le 15 juillet 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer l'organisation et la sécurité de cette journée,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – L'association PETANQUE DU HAUT SALAT est autorisée à organiser cet événement à la date suivante :

**SAMEDI 15 juillet 2023
de 08h00 à 22h00**

Article 2 - Le stationnement des véhicules sera **interdit** sur la Place du Moulin du **Vendredi 14 juillet 2023 - 18h30 au samedi 15 juillet 2023, 23h00**. (Sauf pour les services d'urgences et techniques)

Article 3 - La signalétique correspondante sera mise en place par l'association Pétanque du Haut-Salat.

Article 4 - Monsieur le Maire d'Oust, la brigade de gendarmerie d'OUST, l'association Pétanque du Haut-Salat sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Oust, le 10 juillet 2023

Le Maire

Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE



Affiché le : 20/07/2023
Notifié le : 20/07/2023